

19.24 INVESTISSEMENT
Société à responsabilité limitée
au capital de 610 000 euros
Siège social : Clos de Bel Event II - 3B Le Grand Bas Champ
35350 ST COULOMB
842 371 031 RCS ST MALO

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 12 JUIN 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le 12 juin,
A 10 heures,

La Société HED, Société par actions simplifiée au capital de 1 378 160 euros, ayant son siège social Clos de Bel Event II - 3B Le Grand Bas Champ 35350 ST COULOMB, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 839 918 026 RCS st malo-35400, représentée par représentée par Monsieur Julien DABOUT en sa qualité de Président,

Propriétaire de la totalité des 610 000 parts sociales de 1 euros composant le capital social de la Société 19.24 INVESTISSEMENT,

Associée Unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A PRIS LES DECISIONS RELATIVES A L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Rectification d'une erreur matérielle lors du transfert de siège,
- Modification corrélative des statuts,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

L'Associée unique, constate l'erreur matérielle intervenue lors du transfert de siège de la Société en date du 1^{er} octobre 2024, indiquant un lieudit non existant dans l'adresse du siège social.

En conséquence l'Associée unique, décide de rectifier l'erreur matérielle susvisée et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts de la manière suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : ZA Bel Event 35350 ST COULOMB."

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

J D

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'Associée Unique et consigné sur le registre de ses décisions.

La société HED

Représentée par Monsieur Julien DABOUT

Associée unique

